

DIRECTION GENERALE DE LA CONCURRENCE,  
DE LA CONSOMMATION ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES  
59, BD VINCENT AURIOL TELEDOC 252  
75703 PARIS CEDEX 13

Réf : NI2014-179.doc

Affaire suivie par Philippe Guillermin et Michel Guerrier  
Bureau : 3A – Politique de protection des consommateurs et loyauté  
Téléphone : 01.44.97.23.89 / 02.32.81.88.62

P.J. : Guide de bonnes pratiques concernant les modalités du contrôle métrologique interne à réaliser par les emplisseurs et importateurs de produits préemballés

D.G. 27	T.P	N.A.F. / C.P.F
Règles de loyauté		

PARIS, LE 24 SEPTEMBRE 2014

**Note d'information n°2014-179**  
(communicable au sens de la loi du 17 juillet 1978)

Destinataires
M <sup>mes</sup> et MM. les Directeurs des DIRECCTE et des DIECCTE, M <sup>mes</sup> et MM. les Directeurs départementaux chargés de la Protection des Populations, M <sup>mes</sup> et MM. les responsables des services centraux et des services à compétence nationale de la DGCCRF.

**Objet :** Diffusion et mise en œuvre du Guide de bonnes pratiques concernant les modalités du contrôle métrologique interne à réaliser par les emplisseurs et importateurs, de produits préemballés.

**Résumé :** Face au constat d'une insuffisance caractérisée des autocontrôles métrologiques des emplisseurs et importateurs corrélée depuis longtemps à des forts taux de non-conformité révélés par les contrôles métrologiques officiels, la DGCCRF a publié au BOCCRF du 7/7/2014 le « Guide de bonnes pratiques concernant les modalités du contrôle métrologique interne à réaliser par les emplisseurs et importateurs de produits préemballés ». Ce document, qui mérite d'être largement diffusé auprès des opérateurs concernés, doit permettre une amélioration certaine de la maîtrise des procédés de conditionnement et aboutir à terme à diminuer le taux de non-conformité des lots de préemballages mis sur le marché. Ce guide est également un document à prendre en compte par les enquêteurs de la DGCCRF, lors de l'examen des autocontrôles métrologiques, prévu notamment lors des CPMM.

Les constatations réalisées sur une dizaine d'années à partir des bilans des plans annuels de contrôles métrologiques des préemballages réalisés par les enquêteurs de la DGCCRF, montrent des taux de non-conformité importants voisins de 20 % pour les préemballages à quantité nominale constante et de 50 % pour les préemballages à quantité nominale variable. Ces anomalies importantes sont dues à une méconnaissance des dispositions réglementaires concernant la métrologie des préemballages mais aussi à une insuffisance de la qualité des autocontrôles métrologiques des emplisseurs et importateurs aboutissant globalement à des défauts ou absence de maîtrise du processus de conditionnement. Ce guide a été élaboré afin d'améliorer l'information des professionnels.

## 1 L'OBJECTIF DU GUIDE

Ce guide de bonnes pratiques, joint à la présente note, a pour ambition de synthétiser les dispositions réglementaires issues de la Directive 76/211 du 20/01/1976, du décret n° 78-166 du 31/01/1978 et de son arrêté d'application du 20/10/1978, les dispositions réglementaires de métrologie légale et les documents normatifs tels que les guides WELMEC<sup>1</sup>, les recommandations de l'OIML<sup>2</sup> et les normes AFNOR et internationales. Il s'appuie, en outre, sur l'expérience acquise par la DGCCRF en matière d'examen de la pertinence et de l'efficacité des autocontrôles métrologiques.

Ce document expose les principaux points à passer en revue pour maîtriser le processus de conditionnement et les outils à mettre en place pour le contrôle. Elaboré en concertation avec les fédérations professionnelles, le guide n'a pas vocation à traiter de façon exhaustive de tous les cas de figure en matière de processus d'emplissage et tous les types de préemballages. Ainsi, les préconisations développées doivent-elles toujours être adaptées aux procédés applicables à chaque entreprise.

L'amélioration de la maîtrise des processus de conditionnement qui est l'objectif de ce guide devrait logiquement à terme permettre une amélioration du taux de conformité des lots contrôlés par l'administration.

## 2 - LE CONTENU DU GUIDE

Outre le préambule et le récapitulatif des principaux textes de référence, le document comporte sept autres parties :

- les généralités relatives aux spécifications réglementaires métrologiques des lots de préemballages et aux dispositions relatives aux autocontrôles métrologiques (avec ou sans signe « e ») ;
- les caractéristiques des instruments de mesures légaux utilisés pour le contrôle ;
- la notion de seuil de centrage (valeur limite, supérieure ou égale à la quantité nominale), pour le cas des lots avec ou sans signe « e », celui-ci permettant de fabriquer des lots avec un taux de défectueux/superdéfectueux suffisamment faible pour l'acceptabilité du lot ;
- la tare à adopter (tare moyenne ou individuelle) et la maîtrise de sa valeur ;
- les contrôles et outils à mettre en place par les emplisseurs (contrôle automatique par trieuse, par échantillonnage : avec ou sans signe « e ») ;
- les contrôles et outils à mettre en place par les importateurs ;
- la mise en conformité ou la destination des lots non-conformes.

---

<sup>1</sup> WELMEC [West Européan Legal Metrology Cooperation : coopération européenne en métrologie légale] est une coopération entre les services de métrologie légale des Etats membres de l'Union Européenne et l'Association Européenne de Libre Échange

<sup>2</sup> Organisation Internationale de Métrologie Légale

Les annexes détaillent notamment une « check-list » des points de maîtrise du processus de conditionnement et, pour les cartes de contrôle, les modalités de vérification de leur efficacité illustrées par des exemples.

Ce document intègre à la fois des dispositions d'ordre réglementaire et des préconisations opérationnelles justifiant de la maîtrise du processus d'emballage. La mise en œuvre des dispositions de ce guide doit permettre de garantir – comme le prévoit la réglementation - la conformité métrologique des lots.

### **3/ LA DIFFUSION DU DOCUMENT ET SA MISE EN OEUVRE**

Publié au BOCCRF n° 6 du 7 juillet 2014 et accessible sur la page d'accueil du site internet de la DGCCRF (<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf>) dans la rubrique publication, ce guide a vocation à être diffusé largement, sous l'impulsion des DIRECCTE et DIECCTE, auprès des opérateurs intéressés : emplisseurs et importateurs de produits préemballés qui ont les mêmes obligations de mettre sur le marché des lots métrologiquement conformes. Les fournisseurs de logiciels de contrôle, de matériels de pesage et autres prestataires de service / organismes de formation liés à ce domaine peuvent également être intéressés par le guide. Celui-ci servira aussi de base de travail lors des contrôles réalisés notamment dans le cadre des CPM (Contrôle de la Première Mise sur le Marché) dont le rapport de contrôle prévoit spécifiquement une rubrique sur l'examen des autocontrôles métrologiques. La Tâche Nationale de la DNO sur les contrôles métrologiques, reconduite chaque année, s'attachera également à promouvoir et organiser la diffusion de ce document.

Les fédérations professionnelles ont manifesté un intérêt particulier pour ce guide qui apporte des réponses concrètes. Ainsi, les fédérations envisagent de le diffuser auprès de leurs adhérents. Elles ont souhaité que des actions pédagogiques soient engagées. A ce titre elles ont sollicité l'appui des agents de la DGCCRF pour participer à la présentation. Dans la mesure du possible, il importera donc que les membres du « réseau contrôles métrologiques » et autres référents en matière de métrologie puissent apporter une réponse positive à ces sollicitations.

Je vous remercie de bien vouloir faire remonter auprès du bureau 3A, toute difficulté concernant la mise en œuvre de ce guide qui, le cas échéant, pourra faire l'objet d'améliorations.



guide\_autocontrôle\_metrologique.pdf

La Sous-Directrice

Cécile Pendariès

[Tapez ici]